

Joyeux anniversaire !

📁 Actualités du relais

📅 publié le 23-09-2020



La date anniversaire de la mensualisation peut être l'occasion de formaliser un temps d'échanges employeur/salariée. Retrouvez dans l'article des idées de points à aborder.

Parents, assistante maternelle, l'enfant est au cœur de vos préoccupations. Après un an d'accueil, l'enfant a bien grandi ! Il peut être utile de réactualiser certains points des contrats d'accueil et de travail.

- L'accueil de l'enfant (repas, sommeil, propositions d'activités, « propreté », etc.)
- La relation parents / assistante maternelle (les transmissions, le respect des horaires, etc.)

Il est important de noter les évolutions d'accueil de l'enfant. Une trace écrite permet de s'assurer que les parties sont d'accord et de s'y référer si besoin.

- La relation employeur/salariée (dates des semaines d'absence à venir, changement d'horaires, du nombre d'heures ou du nombre de semaines prévues, évolution du taux horaire, etc.)

Lorsque vous êtes en année incomplète, il convient de vérifier si le nombre de semaines d'absence prévues au contrat a bien été respecté. Si non, pensez à régulariser la situation.

Il est indispensable de rédiger un avenant afin de formaliser les nouvelles modalités du contrat. Pour rappel, les plannings et les dates de congés doivent être datés, signés par les deux parties et annexés au contrat de travail.

Le Relais se tient disponible afin de vous accompagner dans les démarches.

Source image

CLISSON, SÈVRE & MAINE  15 rue des Malifestes 44190 Clisson - Tél. 02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevremaine.fr

Aigrefeuille-sur-Maine - Boussay - Château-Thébaud - Clisson - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Haye-Fouassière - La Planche
Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Lumine-de-Clisson - Vieillevigne

